

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° D- 425 -2024

Objet : Mise à disposition d'une salle d'équipement sportif à l'Association CDLJ 95

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté n°A-307-2024 en date du 11 septembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur RAJA Jamil - 10ème Adjoint au Maire,

CONSIDERANT la demande de mise à disposition de salle à l'Association CDLJ 95

DECIDE

Article 1 - De signer une convention de mise à disposition pour la saison sportive 2024/2025 avec l'Association CDLJ 95, représentée par son Président M. NASCIOLI Alexandre dont le siège est 4 rue de la croix Maheux 95000 CERGY.

Article 2 – Les salles mises à la disposition de l'association susvisée se situent au :

GYMNASE JESSE OWENS (salle multisports)

Les lundis de 16h30 à 18h00.

GYMNASE JEAN JAURES (petite salle)

Les jeudis de 16h30 à 18h00.

Article 3 – Les locaux désignés ci-dessus sont mis gratuitement à la disposition de l'association CDLJ 95

Article 4 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

À Villiers le Bel, le 19 / 12 / 2024

Pour Madame la Maire,
L'Adjoint au Maire délégué
Jamil RAJA

